COMPA
Communauté de communes du Pays d'Ancenis

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (S.P.A.C)

FORMULAIRE DE DECLARATION DE RACCORDEMENT DE SON INSTALLATION PRIVEE AU RESEAU PUBLIC DES EAUX USEES

LE DECLARANT

Je soussigné, ▪ M ▪ Mme ……

Demeurant actuellement à l'adresse suivante :

……

……

déclare avoir réalisée, ***ceci en tant que propriétaire***, le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées *(assainissement collectif)* de mon bien immobilier situé :

❑ *à l'adresse indiquée ci-dessus, car c'est ma résidence principale.*

❑ *à l'adresse suivante (cas d'un logement locatif ou d'une résidence secondaire) :*

……

Code Postal : …….. ● Commune : ……..

LA SOURCE D'EAU POTABLE DESSERVANT LE BIEN

LES USAGES DE L'EAU SONT ASSURES PAR LA OU LES SOURCE(S) SUIVANTE(S) :

❶ Par le réseau public de distribution d'eau potable à hauteur de ❑ 100% ou de ❑ ……%

❷ Par un puits ou un forage privé à hauteur de ❑ 100% ou de ❑ ……%

Rappel à La Loi : L'ensemble des puits et forages existants doit être recensé et déclaré en mairie, qu'il soit récent ou ancien, conformément à la réglementation en vigueur depuis le 1er janvier 2009. Cette déclaration doit être effectuée au moyen du formulaire ***CERFA n° 13837*02.***
Lorsque l'eau du puits ou du forage est destinée à la consommation humaine, une analyse de potabilité devra également être réalisée et jointe au dossier de déclaration, conformément aux exigences réglementaires applicables.
En conséquence, il vous appartient de transmettre à la COMPA le récépissé de déclaration délivré par la mairie, afin de justifier de la régularité de cette démarche.

❸ Par une réutilisation de l'eau de pluie à hauteur de ❑ 100% ou de ❑ ……%

La réutilisation des eaux de pluie est soumise au respect des dispositions réglementaires en vigueur, notamment du décret n° 2025-239 du 14 mars 2025, du Code de la santé publique et de l'arrêté du 21 août 2008. Les eaux de pluie ne peuvent en aucun cas être destinées à la consommation humaine et leur utilisation est strictement encadrée, notamment quant aux usages autorisés et aux points d'eau pouvant être alimentés. En conséquence, toute installation privée de réutilisation des eaux de pluie doit faire l'objet d'une déclaration auprès de La COMPA, en sa qualité de collectivité compétente en matière d'assainissement collectif. Cette déclaration doit être effectuée au moyen du formulaire dédié, accessible en ligne ou disponible auprès du service compétent.

LE CONTROLE DE CONFORMITE

Contrôle légalement obligatoire par les articles L1331-2 et L1331-4 du code de la Santé publique

❶ Coordonnées Obligatoires - LE PROPRIETAIRE :

☎ N° de Tél. ou de Portable : ……

💻 Courriel : …….. @ ……

❷ JE DESIGNE UN MANDATAIRE :

❑ En ma qualité de propriétaire, je reconnais avoir donné mandat à mon représentant désigné ci-dessous, afin qu'il agisse en mon nom et pour mon compte lors du contrôle de conformité.
À ce titre, je reconnais que mon mandataire est habilité à signer le rapport de contrôle, en mon nom et m'engage à ne pas en contester sa validité, au seul motif de sa signature par ce dernier, dès lors qu'il intervient dans le cadre du mandat, qui lui a été confié.

❑ M ❑ Mme ……..

☎ N° de Tél. ou de Portable : ……..

💻 Courriel : …….. @ ……..

☞ MON BIEN EST UN LOGEMENT LOCATIF :

Nous rappelons qu'il appartient au propriétaire de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir l'accès au bien pour la réalisation du contrôle, notamment en informant préalablement son locataire et en convenant avec lui des modalités d'accès. Cette responsabilité lui incombe également lorsqu'il désigne un mandataire pour effectuer les démarches en son nom, sans que cette désignation ne le dispense de s'assurer que les conditions d'accès au bien sont effectivement réunies.

❑ **Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions juridiques du présent formulaire et les accepter librement et sans réserve. À ce titre, je reconnais être pleinement informé(e) que la déclaration de raccordement entraîne la réalisation d'un contrôle obligatoire, dont le rapport a vocation à constater le raccordement effectif de mon habitation au réseau public d'assainissement collectif de La COMPA. Je reconnais également que ce constat entraîne l'émission d'un titre de recettes au titre de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), conformément à la réglementation et aux délibérations en vigueur, indépendamment du fait que les travaux de raccordement aient été réalisés par le délégataire du service ou par une entreprise tierce mandatée à mes soins.** *

Fait à : ……. ***Date :*** ……

✍ ***Signature du déclarant :***

COMPA
Communauté de communes du Pays d'Ancenis

* *Case à cocher impérativement, pour que la déclaration de raccordement soit prise en compte*

*Cette déclaration est à renvoyer, auprès du **Service Assainissement**, de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis :*

Par Courrier :

COMPA
Service Assainissement
Centre Administratif « Les Ursulines »
CS 50201
44156 ANCENIS-SAINT-GEREON Cedex

Par Courriel :

*Une fois le document scanné **au format .PdF***
Nous vous remercions de bien vouloir nous le transmettre, en pièce jointe à votre message, par courrier électronique, à l'adresse suivante : assainissement@pays-ancenis.com